



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 050

Objet : Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22. C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après des décisions intervenues du 04 octobre 2022 au 09 décembre 2022.

DATE DE SIGNATURE	TIERS	DESIGNATION	MONTANT (TTC) en € Observations
04/10/2022	LE GOUIC JEREMY	Conception Brains Mag ¹ -Hiver	1 100,00
04/10/2022	YESSS ELECTRIQUE	Achat luminaire pour facade mairie	219,80
05/10/2022	MAIRIE DE CHALLANS	Part.Charges de fonct.2022-2023 Mattéo MAYER	728,00
05/10/2022	HACDIS	1 bouteille de vinaigre ménager et 10 boîtes de mouchoir Mairie	18,40
05/10/2022	BUREAU VALLEE	Cartouches laser HP 117A jaune-117A- Magenta-117A	126,87
06/10/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité commerce et annexe mairie du 22-05-202	69,76
06/10/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité Terrain de sport	250,98
06/10/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité Mairie	402,47
06/10/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité Compteur du marché	323,24
06/10/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité Salle Joseph Albert	93,57
06/10/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité CTM	165,82
06/10/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité Bibliothèque	97,74
06/10/2022	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz G.S.Jules Verne-Espace enfance de juillet 2022	404,47
06/10/2022	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Commerce et Annexe Mairie de juillet 2022	42,96
06/10/2022	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Vestiaires stade de juillet 2022	24,69
06/10/2022	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Espace clos Mâts de Juillet 2022	62,77
06/10/2022	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Vestiaires stade de juillet 2022	63,10
06/10/2022	CRCESU	Frais CESU remise N°19914347	13,80
07/10/2022	FRIMAUDEAU	Fournitures scolaires Jules Verne	96,34
07/10/2022	FRIMAUDEAU	Fournitures scolaires Jules Verne	176,98
07/10/2022	L'OEIL ET LA MAIN	Fournitures scolaires Jules Verne	292,90
07/10/2022	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scolaires et Autres fourn.G.S.Jules Verne	426,53
07/10/2022	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scolaires G.S. Jules Verne	611,33

07/10/2022	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scolaires et Autres four.Scol.Jules Verne	209,50
07/10/2022	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scolaires et Autres fourn.Jules Verne	124,07
07/10/2022	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	149,62
07/10/2022	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	59,20
07/10/2022	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scolaires G.S. Jules Verne	77,15
07/10/2022	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scolairesG.S.Jules Verne	45,47
07/10/2022	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scolaires G.S. Jules Verne	23,45
07/10/2022	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	80,98
07/10/2022	SADEL SAVOIRS PLUS	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	1 237,37
07/10/2022	SADEL SAVOIRS PLUS	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	74,71
07/10/2022	SGM (SOCIETE GARAGE MECANIQUE)	Réparation Débroussailleuse srm 300 tes CTM	501,48
07/10/2022	CHARIER (carrières)	Sable Août CTM	799,21
07/10/2022	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	Vérification moyens de secours	348,00
07/10/2022	BOUGUENAI	Entrées La roche ballue 11-08-2022 ALSH	152,00
07/10/2022	JET N GLISS LOCATION	14 entrées bouée tractée 14-08-2022 MJB	210,00
07/10/2022	JET N GLISS LOCATION	20 entrées bouée tractée et 20 entrées baptêmes jeunes	600,00
07/10/2022	SIVOM DU PAYS D'HERBAUGES	Participation SIVOM 2022	5 383,02
07/10/2022	BOUGUENAI	Part.Charges de fonctionnement 2021-2022 STASAI	642,00
07/10/2022	CENTRE DE GESTION	Contributions CES RIOU FMPE de juillet 2022	22,48
07/10/2022	CENTRE DE GESTION	Contributions CES RIOU FMPE d'août 2022	24,04
07/10/2022	LA MONTAGNE	Part.Charges de fonct.2021-2022-1 maternelle STURTER	1 095,00
07/10/2022	LA MONTAGNE	Part.Charges de fonct.JEANNIC Eylül - 1 élémentaire	160,50
07/10/2022	HACDIS	Carburants 22 et 29-07-2022	74,40
07/10/2022	HACDIS	Carburants 09-08-2022 CTM	109,61
07/10/2022	HACDIS	Carburants 23-08-2022 CTM et 26-08 et 31-08-2022 MJB	195,04
07/10/2022	HACDIS	Carburants 07 et 15-09-2022 CTM	168,88
07/10/2022	HACDIS	Alimentation cadeau de départ Alexandre HELARY animateur MJB	6,20
07/10/2022	HACDIS	Alimentation cadeau de départ Alexandre HELARY animateur MJB	47,34
07/10/2022	HACDIS	Alimentations et fournitures éducatives 10-08-2022	29,00
07/10/2022	HACDIS	Alimentations et fournitures éducatives 10-08-2022	79,36
07/10/2022	HACDIS	Alimentations et fourn.Educatives ALSH Août	72,79
07/10/2022	HACDIS	Alimentations et fourn.Educatives ALSH Août	5,97
07/10/2022	HACDIS	Alimentations courses MJB Août	50,51
07/10/2022	HACDIS	Alimentations et Fourn.Educatives ALSH Août	56,48

07/10/2022	GAMM VERT SYNERGIES OUEST	Terreau Espace verts	21,80
07/10/2022	ILIANE	Renouvellement contrat de service IMAC au 22-08-20	864,00
07/10/2022	PROLIANS VAMA DOCKS	Fournitures de petit équipement CTM-Bassin mobile	162,17
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification extincteur Restaurant scolaire	246,77
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification extincteur G.S.Jules Verne	243,48
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification extincteur Maternelle Jules Verne	180,74
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification éclairage de sécurité Service enfance	294,41
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification éclairage de sécurité Maternelle Primaire	253,36
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification éclairage de sécurité G.S. Jules Verne	294,41
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification éclairage de sécurité Rest.Scol.	403,88
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification Extincteurs Mairie	905,69
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité Eglise	157,57
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification extérieur Atelier-Eglise	574,25
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité Stade	61,78
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification Extincteur Stade	79,01
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification Extincteur Espace clos Mâts	118,28
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité Espace clos Mâts	116,52
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification Extincteur Salle des prés	383,34
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification Extincteur Salle Municipale	340,48
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité Salle des Prés	472,31
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification dééxutoire Salle des Prés	532,91
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification de dispositif de commande manuel Salle	143,17
07/10/2022	CHUBB FRANCE	Vérification d'exutoire CTM	89,26
07/10/2022	SOCOTEC DIAGNOSTIC	Diagnostic performance Energétique du Bâtiment	384,00
07/10/2022	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	Vérifi.Périodique inst.électriques divers Bâtiment	1 980,00
13/10/2022	KILOUTOU	Achat clôture de chantier pour bassin mobile	1 369,54
13/10/2022	LEROY MERLIN	200 vis pour bassin mobile	35,80
13/10/2022	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution de services N°02379621 copieur C3300i Bib	127,50
13/10/2022	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution de service N°02379619 CTM copieur BHC3320	135,18
13/10/2022	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	solution de service N°02381354 Ecole Ste Anne	289,56
13/10/2022	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Loyer contrat N°02381353 Ecole Ste Anne	256,80
13/10/2022	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Loyer contrat N°02385577 copieur lexmark C250i mai	310,80
13/10/2022	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Loyer copieurs Mairie haut-Mairie bas-Annexe-Espace Clos Mâts	1 546,62

13/10/2022	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Contrat de services N°02377737- copieurs konica J.V	410,54
13/10/2022	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	solution de service N°02385578 Mairie Bas C250i	156,86
13/10/2022	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Contrat service N°02377738 copieurs lexmark Mairie	407,72
13/10/2022	VOYAGES NOMBALAIS	Transport Aller/Retour 13-07-2022 BRAINS-Parc de la Boulogne St Philbert ALSH	398,00
13/10/2022	VOYAGES NOMBALAIS	Transports collectifs-1 autocar 04-08- 2022 BRAINS-CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE NANTES ALSH	394,00
13/10/2022	VOYAGES NOMBALAIS	Transports collectifs-1 autocar 11-08- 2022 BRAINS-LA ROCHE BALLUE à BOUGUENAIS ALSH	365,00
13/10/2022	VOYAGES NOMBALAIS	Transports collectifs-1 autocar 18-08- 2022 BRAINS-BOIS ROY à SAINT- MICHEL-CHEF-CHEF ALSH	420,00
13/10/2022	VOYAGES NOMBALAIS	Transports collectifs-1 autocar 25-08- 2022 BRAINS-PARC DES NAUDIERES à SAUTRON ALSH	402,00
13/10/2022	LA POSTE	Frais d'affranchissement machine à affranchir au 30-09-2022	116,69
13/10/2022	HACDIS	Carburants 17-09 CTM	15,21
13/10/2022	HACDIS	Alimentations pour la journée du nettoyage du 17-09-2022	21,13
13/10/2022	HACDIS	Eau Brains en rose 8-10-2022	9,48
13/10/2022	HACDIS	Brioche pour la porte ouverte ALSH	25,25
13/10/2022	HACDIS	Alimentations et petit matériel APS et ALSH 06-09-2022	58,41
13/10/2022	HACDIS	Alimentations et petit matériel APS et ALSH 06-09-2022	9,22
13/10/2022	HACDIS	Alimentations et petit matériel APS et ALSH 06-09-2022	17,76
13/10/2022	BRICO PRO	Petites fournitures bassin mobile	62,70
13/10/2022	NILFISK ADVANCE	1 plateau et lot de 5 disques pour auto laveuse salle polyvalente	360,42
13/10/2022	POINT P	Fournitures de petit équipement et coffrage bassin mobile	248,66
13/10/2022	LYRECO	250 sous-chemises Mairie	7,73
13/10/2022	COSOLUCE	Frais de mise en service hébergement coloris	600,00
13/10/2022	RESEAU DES COMMUNES	Maintenance extension site internet 1 an de septembre	42,00
13/10/2022	RESEAU DES COMMUNES	Maintenance extension site internet 1 an de septembre	42,00
13/10/2022	RESEAU DES COMMUNES	Maintenance extension site internet 1 an de septembre	42,00
13/10/2022	RISKOMNIUM	Honoraires consultation marché assurance Dommages	1 050,00
13/10/2022	RESTORIA	Prest.Gestion et repas ALSH d'Août	3 010,36
13/10/2022	BRICO PRO	Produit d'étanchéité pour le bateau au rond point La robrie	371,40
13/10/2022	LA MONTAGNE CORDO	Duplication 4 clefs divers bâtiments	28,44
13/10/2022	LEROY MERLIN	Fournitures de petit équipement CTM	60,30

13/10/2022	SGM (SOCIETE GARAGE MECANIQUE)	Entretien débroussailleuse STIHL FS130 et tronçonneuse CTM	383,03
13/10/2022	LYRECO	1 tampon personnalisé dateur+6 lignes	105,88
13/10/2022	LYRECO	Diverses fournitures administratives Mairie	662,24
13/10/2022	LYRECO	2 paquets de 500 feuilles A4 de 80g rose fluo	51,28
13/10/2022	FRIMAUDEAU	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	135,60
13/10/2022	CERTEUROPE (OMNIKLES)	Ok acte télétransmission des actes commune du 01/10/2022	262,80
13/10/2022	ZE LAVEUR DE VITRES	Nettoyage des vitres divers Bâtiments	0,00
19/10/2022	RONDEAU AMENAGEMENT SERVICE	Changement fenêtre escalier et pièce Annexe Mairie	2 930,40
19/10/2022	ILIANE	1 Onduleur EATON Annexe Mairie	1 416,00
19/10/2022	LA BOVIDA	Vêtements restaurant scolaire	252,00
19/10/2022	LA BOVIDA	Vêtements restaurant scolaire	288,00
19/10/2022	PROFIL SPORTS OCEAN MANCEAU	Réparation panneau de basket terrain multisport	4 173,60
19/10/2022	BOURON MIROITERIE	Changement vitre baie restaurant scolaire	3 600,26
19/10/2022	BOURON MIROITERIE	Changement vitre baie restaurant scolaire	414,60
19/10/2022	PROFIL SPORTS OCEAN MANCEAU	Réparation panneau de basket terrain multisport	6 666,00
20/10/2022	BOURON MIROITERIE	Changement vitre baie Salle polyvalente	651,73
20/10/2022	EQUIP SERVICE	Remplacement meuble frigere restaurant scolaire	5 527,20
20/10/2022	SOLUBIO	Devis controles legionelles divers batiments	500,40
20/10/2022	EDP PIVETEAU	Aménagement caverne cimetière	1 295,15
20/10/2022	SEDI EQUIPEMENT	Titres à changer sur les registres de mariages	394,04
20/10/2022	SEDI EQUIPEMENT	Numérisation de 500 registres de naissances	504,00
20/10/2022	SEDI EQUIPEMENT	Restauration registres de naissances	4 458,68
20/10/2022	SEDI EQUIPEMENT	Reliure et restauration état civil de mariage	704,16
20/10/2022	SEDI EQUIPEMENT	Reliure et restauration état civil de naissance-mariage	969,47
20/10/2022	SODEXFRANC (SUPER U BOUAYE)	Alimentation et boissons BRAINS en rose 8-10-2022	842,90
20/10/2022	HACDIS	2 boîtes d'infusion et 2 boîtes de thé Mairie	16,48
21/10/2022	RH MACONNERIE	Reprise du mur en pierre existant Clos Mâts (Bibliothèque)	3 598,54
25/10/2022	10 DOIGTS	Fournitures scolaires Jules Verne	125,32
25/10/2022	ACTUM-NEXO	Accès numéris et ligne analogique d'Août 2022	1 375,91
25/10/2022	ACTUM-NEXO	Accès numéris et ligne analogique de Septembre 2022	1 380,36
25/10/2022	CHUBB FRANCE	Remise en état du système de désenfumage Salle Municipale	7 349,64
25/10/2022	NILFISK ADVANCE	Achat auto laveuse SC500 53B Ecoflex package	8 538,78

25/10/2022	VS MICRO	Remplacement 1 Onduleur Riello UPS ipLUG 600 ctm	145,00
25/10/2022	BOUTOLLEAU SCIERIE (SNOSCIB)	Fournitures pour bassin mobile septembre à octobre	4 761,16
26/10/2022	NEWLOC	Location d'un patin vibrant pour chargé le support	36,66
26/10/2022	LA BOVIDA	5 Plateaux fast food gris pour Rest.Scol.	448,45
26/10/2022	LA BOVIDA	2 Plateaux fast food bleu marine pour Rest.Scol	179,39
26/10/2022	LA BOVIDA	Vêtements restaurant scolaire	517,20
26/10/2022	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	112,80
26/10/2022	BORDET/HERAULT ELAGAGE	Abattage d'un arbre mort en appui sur un autre Lot	420,00
26/10/2022	SABATHE NICOLAS	Cours animation bassin mobile octobre 2022	1 825,00
26/10/2022	CHATEAU DE LORIERE	40 l de chardonnay blanc et 20 l de merlot rouge	161,00
26/10/2022	HOYEZ (AMAZING COCKTAIL MUSIC) GUY	Animation et sonorisation Animation festive des aînés	500,00
26/10/2022	LA BOVIDA	500 barquettes pour frites Brains en Rose	17,88
26/10/2022	GODIN Delphine	Frais de déplacement conférence DGS BRAINS-NANTES	59,04
26/10/2022	ZE LAVEUR DE VITRES	Nettoyage des vitres divers Bâtiments	3 552,00
26/10/2022	DOCTEUR AROUN	Visite d'aptitude CAILLON Mathilde 18-10-2022	25,00
26/10/2022	AS CANAL DE BUZAY AS CANAL DE BUZAY	Participation canal de buzay 2022	69,33
26/10/2022	GARAGE DELECRIN	Réparation camion mercedes sprinter 23-09-2022	172,00
26/10/2022	GARAGE DELECRIN	Contrôle Ford fiesta 10-10-2022	496,91
26/10/2022	EQUIP SERVICE	Intervention sur le compresseur de l'armoire froid	85,80
26/10/2022	NANTES METROPOLE	Visite 07-2022 le chronographe ALSH	104,00
26/10/2022	OSER FORÊT VIVANTE	Rempl.Personnel Espace enfance ADOUM TOGOI ZENOUBA	490,40
26/10/2022	RETZ AGIR	Rempl.agent de restauration LAMBLE Patricia	1 449,50
26/10/2022	LE CARABOTIER	4 fût de bières Brains en rose 8/10/2022	280,00
26/10/2022	GIRAUDEAU Isabelle	Frais de déplacement formation recensement à la population	20,50
26/10/2022	GIRAUDEAU Isabelle	Frais de déplacement formation recensement à la population	16,70
26/10/2022	CCAS BOUGUENNAIS	Concours divers (cotisations...)	4 039,00
26/10/2022	DOCTEUR AROUN	Visite aptitude MICHELI Véronique 12-10-2022	25,00
26/10/2022	DOCTEUR DEHAY CHRISTIAN	Honoraires expertise médicale BERTET 26-09-2022	90,00
27/10/2022	SEDI EQUIPEMENT	10 drapeaux table 10 x 15cm avec 10 socles bois	32,40
27/10/2022	LA FORGE (LESOUBI)	50 ballotins de 220 g chocolats personnel et 70 sachets autres	1 650,02
27/10/2022	RESTORIA	Goûters et repas et repas adultes ALSH de septembre	832,76

27/10/2022	RESTORIA	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	16 338,08
27/10/2022	HACDIS	Carburant suite loction minibus du 30 au 31-08-2022	42,05
27/10/2022	HACDIS	Carburants 05-10 MJB et 10 et 11/10/2022 CTM	212,68
27/10/2022	LA CELTIQUE	Achat de gel hydro et lingettes	473,95
27/10/2022	FOUSSIER	Fournitures de petit équipement	301,24
27/10/2022	HACDIS	1 Badge essence pour l'élú d'astreinte	21,60
27/10/2022	GRAPHICOM	100 cartes de visite Laure BESLIER	33,00
27/10/2022	SODIRETZ	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	51,75
27/10/2022	SODIRETZ	Fournitures scolaires Jules Verne	65,87
27/10/2022	CERTEUROPE (OMNIKLES)	Ok acte télétransmission des actes CCAS du 01/10/2022	172,80
27/10/2022	TECHNICS ENERGIES	Intervention chaudière Rest.Scolaire	248,47
27/10/2022	SOLOCAL (PAGES JAUNES)	Insertion publicitaire octobre 2022 à octobre 2023	172,80
27/10/2022	ESPACE EVENEMENT	50 guirlandes de 20 fanions bleu pour Brains en Bleu	377,10
27/10/2022	NANTES METROPOLE NANTES CENTRE D	Redev.spéciale élimination des déchets non ménager	490,39
27/10/2022	CENTRE DE GESTION	Assurance statutaire frais gestion(0.16 %) 2022	793,47
27/10/2022	CENTRE DE GESTION	Contributions CES RIOU FMPE de septembre 2022	23,26
27/10/2022	HACDIS	Alimentation pique nique Animateur MJB	14,53
27/10/2022	HACDIS	Alimentation MJB 26-08-2022	16,96
27/10/2022	HACDIS	Alimentation, petites Mat et produits d'entretien	4,70
27/10/2022	HACDIS	Alimentation, petites Mat et produits d'entretien	4,96
27/10/2022	HACDIS	Alimentation, petites Mat et produits d'entretien	84,66
27/10/2022	PHEM TECHNOLOGIES	Divers produits désinfectantes et autres divers Bât.	249,24
27/10/2022	LYRECO	Diverses fournitures administratives divers Bât.	156,77
27/10/2022	LYRECO	20 boîtes à archives dos 15 cm-20 boîtes à archive	74,47
27/10/2022	SEDI EQUIPEMENT	25 étuis pour livret de famille	459,00
27/10/2022	FARAGO LE CARRE	Dératisation Rest.Scol.	403,90
27/10/2022	ILIANE	1 microsoft office home and business pour la table	259,20
27/10/2022	ILIANE	Création de 2 boîtes mails	138,24
27/10/2022	LA POSTE	Frais d'affranchissement au 30-09-2022	253,35
27/10/2022	NANTES METROPOLE	Participation convention d'accès au droit	138,00
27/10/2022	DEPARTEMENT LA	Redevance Animation sportive départ.2021-2022	2 035,60
27/10/2022	ASFILM	Occultants vitre pour fenêtres en parties basses Mairie	2 058,60
27/10/2022	BOULANGER	1 Sèche linge FRONT ASKO TDC1772C.T Rest.Scol.	1 899,00

27/10/2022	VS MICRO	1 Imprimante multifonction jet d'encre canon pixma	215,00
27/10/2022	SGM (SOCIETE GARAGE MECANIQUE)	1 Débroussailleuse STILH FS 240 R AUTOCUT	819,00
09/11/2022	HACDIS	1 bouilloire Annexe, Gâteaux et cakes salés	65,95
09/11/2022	DECATHLON PRO	Diverses matériels sportifs G.S.Jules Verne	470,40
10/11/2022	PLAIN EMMANUEL	Réparation toiture garage boulangerie	1 668,07
10/11/2022	PLAIN EMMANUEL	Nettoyage toitures et gouttières Eglise pour 2022	1 800,00
10/11/2022	IDBOIS	fournitures bois pour terrain de pétanque	388,80
10/11/2022	MANUTAN COLLECTIVITES	Divers mobilier Bibliothèque	1 901,41
10/11/2022	EDITION NATHAN	Mobilier	161,40
14/11/2022	CHATEAU DE LORIERE	Vins et coffrets de vins suite à l'inauguration du	34,80
15/11/2022	SACEM	Déclaration SACEM Marché de Noël 11-12-2022	119,56
15/11/2022	RONDEAU AMENAGEMENT SERVICE	Changement ouvertures local foot	4 453,20
16/11/2022	MAÇONNERIE PAYSAGE	Restauration du four à pain suite sinistre de juin	5 024,14
16/11/2022	LASER NANTES	Autres frais divers	135,00
16/11/2022	LEBLANC MICHEL	Fournitures scolaires	262,40
16/11/2022	EDITIONS AD STELLAM	Livre "En voyage" G.S.Jules Verne	47,00
16/11/2022	HACDIS	Carburants	255,52
16/11/2022	HACDIS	Autres fournitures non stockées	18,40
17/11/2022	CHARIER (carrières)	Terrains	448,30
17/11/2022	AZERGO	Fournitures de petit équipement	78,00
17/11/2022	GAMM VERT SYNERGIES OUEST	Fournitures de petit équipement	43,70
17/11/2022	INTERFORUM	Alimentations	161,40
17/11/2022	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Locations mobilières	132,19
17/11/2022	CDC CONSEILS	Contrats de prestations de services	732,00
17/11/2022	FRIMAUDEAU	Autres matières et fournitures	4,32
17/11/2022	SEDI EQUIPEMENT	125 chemises Déclaration préalable	319,50
17/11/2022	LEROY MERLIN	Fournitures de petit équipement	11,10
17/11/2022	LEROY MERLIN	Fournitures de petit équipement	139,50
17/11/2022	LA POSTE	Frais d'affranchissement	195,71
17/11/2022	ESPACE EMERAUDE	Vêtements de travail CTM	643,58
17/11/2022	SODIRETZ	Fournitures scolaires JV	66,98
17/11/2022	SODIRETZ	Fournitures scolaires JV	58,76
17/11/2022	VOYAGES NOMBALAI	1 autocar pour 63 passagers pour aller sur le site	443,00
17/11/2022	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Energie - Electricité Commerce et annexe du 22-07-2022	84,69
17/11/2022	EDP	Fournitures de petit équipement	1 295,15
17/11/2022	COMITE DEPT DE LA RANDONNEE	Contrats de prestations de services	143,00
17/11/2022	WMD DIFFUSION	Fournitures scolaires	139,30
17/11/2022	NILFISK ADVANCE	Réparation autolaveuse espace enfance	37,65
17/11/2022	BRICO PRO	Fournitures de petit équipement	52,20

17/11/2022	RESTORIA	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	1 986,24
17/11/2022	RESTORIA	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	10 075,05
17/11/2022	FOUSSIER	Achat cylindres électroniques divers bâtiments	3 455,40
18/11/2022	HACDIS	Carburants	82,00
18/11/2022	ASM CONSULTANT	Formation habilitation électrique RINCHEVAL V./HAT	462,00
18/11/2022	COSOLUCE	Maintenance	1 230,00
18/11/2022	NANTES METROPOLE	CONVENTION DE SERVICES COMMUNS ENTRE NANTES METROP	574,00
18/11/2022	NANTES METROPOLE	Maintenance logiciel DDC 2021	360,00
18/11/2022	NANTES METROPOLE	Charges structure convention schéma de mutualisati	55,00
22/11/2022	SOCIETE SMART REP'	Réparation écran samsung A40 MJB	260,00
22/11/2022	NILFISK ADVANCE	Réparation autolaveuse espace enfance	45,18
22/11/2022	BOURON MIROITERIE	Fournitures et pose de film sur vitrages G.S.Jules	1 010,40
23/11/2022	SEDI EQUIPEMENT	2000 enveloppes blanches à fenêtres avec logo de B	272,35
23/11/2022	SODEXFRANC (SUPER U BOUAYE)	Alimentation pour animation festive pour les aînés	64,48
23/11/2022	NEWLOC	Minipelle chenilles	1 031,49
23/11/2022	NILFISK ADVANCE	2 Disques microfibre D.355MM autolaveuse	86,52
23/11/2022	ENJOYOURSACE	rideaux pour "cloisonner les vestiaire" quand ils	995,30
24/11/2022	GARAGE DELECRIN	Réparation commodo phares FORD Mairie	234,85
24/11/2022	GARAGE DELECRIN	Remplacement kit de distribution Ford Mairie	641,64
24/11/2022	SASU ACCU TRUCK	11 Lampres frontales Varta 5x5mm LEDS et 10 lampes	611,81
24/11/2022	FRANCE TRIBUNES	Tribunes sur roulettes de 3 rangs pour la salle po	1,00
25/11/2022	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	FPIC 2022	6 040,00
28/11/2022	LIBRAIRIE COIFFARD	Livres bibliothèque	1 042,31
28/11/2022	A VUE D'OEIL	Livres bibliothèque	172,90
02/12/2022	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	CDC	10 175,92
06/12/2022	SODIRETZ	Jeux et goûter pour arbre de Noël du 11-12-2022	345,50
06/12/2022	FREETNESS	Devis parcours santé avec pose	39 417,89
06/12/2022	GRAPHICOM	2 drapeaux voile 1 face imprimé pour diverses mani	514,80
06/12/2022	GRAPHICOM	200 cartes de voeux 300 x 150 mm 2023 et 180 feuil	147,36
06/12/2022	IKEA	10 bacs jaune 42x30x10 cm et 1 structure blanc 99x	168,00
07/12/2022	NILFISK ADVANCE	Maintenance des autolaveuses bâtiments	518,81
08/12/2022	HACDIS	Brioche Marché de Noël 11-12 et café, thé Mairie	25,80

08/12/2022	HACDIS	Brioche Marché de Noël 11-12 et café, thé Mairie	19,52
08/12/2022	HACDIS	Brioche Marché de Noël 11-12 et café, thé Mairie	4,60
08/12/2022	REG AV SERVICE ADMINISTRATIF BRA	Jus d'orange Mairie	2,42
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	21,30
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	5,50
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	4,36
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	6,37
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	16,33
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	3,30
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	4,10
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	7,36
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	14,47
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	16,00
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	2,76
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	3,60
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	27,16
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	9,10
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	1,20
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	45,88
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	1,25
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	22,33
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	49,30
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	6,70
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	4,02
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	2,97
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	138,60
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	15,50
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	4,80
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	9,10

08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	3,15
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	133,12
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	14,50
08/12/2022	REG AV MAISON JEUNES BRAINS	Alimentation, développement photos, pharmacie, act	8,75
08/12/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité espace enfance jules verne du 23-06-20	865,39
08/12/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité espace enfance jules verne du 24-07-20	754,46
08/12/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité espace enfance jules verne du 24-08-20	1 176,34
09/12/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Energie - Electricité Compteur Marché	334,22
09/12/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Energie - Electricité Salle Joseph Albert	96,78
09/12/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Energie - Electricité Commerce et annexe	59,05
09/12/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Energie - Electricité CTM	178,00
09/12/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Energie - Electricité Terrain de sports	315,17
09/12/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Energie - Electricité Mairie	409,46
09/12/2022	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité Bibliothèque	94,23
09/12/2022	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Commerce et annexe d'Août 2022	47,61
09/12/2022	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz MJB rue de l'ancienne école d'Août 2022	28,11
09/12/2022	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Vestiaires stade d'Août 2022	176,15
09/12/2022	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Energie - Electricité G.S.Jules Verne et espace en	278,71
09/12/2022	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Energie - Electricité Espace des Clos Mâts de sept	63,41
09/12/2022	CESU	FRAIS S/CESU ENVOI 13/09/22	13,52
09/12/2022	CESU	FRAIS CESU	10,06
09/12/2022	CESU	FRAIS CESU DU 19/10/2022	9,56
			262 228,79

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER

Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 051

Objet : Présentation du rapport annuel 2022 de Nantes Métropole

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 précise dans son article 40 (Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) que « [...] le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier [...] ».

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de la communication donnée au Conseil Municipal, au titre de l'exercice 2022, du rapport d'activité annuel de Nantes Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la communication donnée au Conseil Municipal au titre de l'exercice 2022 du rapport annuel de Nantes Métropole

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 052

Objet : Pacte de coopération et de solidarité métropolitaines Avis – Conventions de services communs - Approbation

Nantes Métropole s'est engagée dès 2001 dans une démarche de mutualisation avec l'ensemble des communes de la métropole. Un premier schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise et des 24 Communes a été approuvé lors du Conseil Métropolitain du 15 décembre 2015.

Par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil Métropolitain a engagé un travail sur l'élaboration d'un nouveau Pacte métropolitain 2021-2026 comportant la mise à l'agenda d'un schéma de coopération et de mutualisation renouvelé.

1 - Contexte et enjeux du Pacte de coopération et de solidarité métropolitaines

Le Pacte métropolitain 2021-2026 s'articule autour de 4 pactes :

- le **pacte de gouvernance** qui décrit les processus d'élaboration des décisions et les modalités d'une gouvernance collective et proche des territoires de Nantes Métropole (approuvé par délibération du Conseil Métropolitain du 9 avril 2021),
- le **pacte financier de solidarité** qui précise les relations financières entre l'EPCI et les communes et organise la solidarité et les principes de péréquation (approuvé par délibération du Conseil Métropolitain des 9 et 10 décembre 2021),
- le **pacte de citoyenneté** qui pose les principes de dialogue citoyen, de gouvernance ouverte et l'évaluation participative à l'échelle métropolitaine (approuvé par délibération du Conseil Métropolitain du 12 février 2021) ;
- le **pacte de coopération et de solidarité** qui porte les ambitions en matière de mutualisation et de coopération intercommunale ;

Ce nouveau schéma de coopération et de solidarité métropolitaines constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'une Métropole plus proche des habitants prenant en compte le service public à l'échelle des bassins de vie. Dans un contexte économique contraint, le schéma de coopération et de solidarité poursuit également l'objectif de renforcer la transversalité et l'efficacité pour un service à l'utilisateur toujours amélioré.

Dans ce cadre, le schéma de coopération et de solidarité métropolitaines conforte le schéma de mutualisation et de coopération actuel. Il vaut schéma de mutualisation des services, au sens de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 - Périmètre du Pacte de coopération et de solidarité métropolitaines

2.1 - L'approfondissement du schéma actuel autour de services communs confortés et complétés

La mise en œuvre progressive du schéma de coopération et de mutualisation de décembre 2015 a permis la constitution, au 1^{er} janvier 2018, de 4 services communs respectivement en charge :

- du **Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et du portail Géonantes**, qui concerne la mise en commun des outils SIG de Nantes Métropole avec les Communes et la constitution d'un patrimoine commun de données géographiques métropolitaines et communales
- de la **gestion documentaire et des archives**, qui vise à co-construire une gestion commune de l'information et à préserver le patrimoine documentaire du territoire métropolitain. L'objectif cible est la mise en place et la gestion d'une solution d'archivage électronique ;

- de l'**animation des Autorisations des Droits des Sols (ADS)** : dans un contexte de mise en œuvre du PLUm, ce service commun concerne l'animation d'un réseau d'instructeurs ADS des 24 communes ;
- et du **Centre de Supervision Urbaine (CSU)**.

Il a par ailleurs renforcé les coopérations entre communes dans 3 domaines : la lecture publique, les écoles de musique et les piscines.

A noter également l'existence de 2 autres services communs constitués en dehors du schéma de mutualisation :

- **un service commun dans le domaine des énergies** dans le cadre du partenariat avec l'ADEME (un conseiller en énergie partagé à destination des communes de moins de 10 000 habitants).
- **le service commun d'instruction des ADS du pôle Sud-Ouest** qui concerne 8 communes de moins de 10 000 habitants suite à l'arrêt de cette prestation par les services de l'État.

Le Pacte doit proposer de nouvelles thématiques qui structurent l'offre et le soutien aux communes, notamment aux plus petites.

Le pilotage global de la démarche a été confiée à Monsieur Jean-Claude Lemasson, vice-président en charge de la proximité, des contrats de développement et des coopérations intercommunales et à Monsieur Laurent Turquois, Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire.

Dès mai 2021, un premier groupe de travail réunissant des DGS volontaires a permis de retenir plusieurs thématiques jugées prioritaires, notamment autour des services à la population (instruction des ADS, relation usagers, culture...), des services supports et ressources (gestion des risques...).

Sur chacune des thématiques, des groupes de travail ont ensuite été initiés afin de :

- réaliser un état des lieux ;
- définir le périmètre et les prestations concernés, identifier les pistes d'amélioration ou d'optimisation ;
- analyser la faisabilité organisationnelle, technique, juridique, numérique et financière ;
- proposer la ou les formes de mise en œuvre.

A l'issue de groupes de travail thématiques composés de DGS des Communes et de référents thématiques, les services communs voient leur offre ou le nombre de communes adhérentes augmenter et de nouveaux services communs se créent.

Les ADS : le service commun actuel « **Animation du réseau des instructeurs des ADS** » est conforté par la mise en œuvre de la **dématérialisation de l'urbanisme**, pour répondre aux obligations réglementaires du 1^{er} janvier 2022 (dépôt dématérialisé et instruction informatisée) et accompagner les communes à la transformation numérique des métiers de l'instruction.

Le Numérique : le service commun « **SIG métropolitaine et portail Géonantes** » intègre désormais l'ensemble des communes et poursuit ses activités avec 2 niveaux d'appui. La Protection des populations : le service commun « **Gestion du Centre de Supervision Urbain métropolitain (CSU)** » est conforté par l'intégration de deux nouvelles communes et le renforcement de ses capacités opérationnelles. Le service commun en charge du « **Centre de Réception des Appels Institutionnels et Organisation Logistique (CRAIOL)** » est créé.

La Culture : le service commun « **Archives et gestion documentaire** » est conforté et amplifié, notamment avec la mise en œuvre du Système d'Archivage Électronique (SAE) afin de sécuriser la gestion et la conservation des archives papier déjà constituées et en cours de constitution, de sécuriser la production, la gestion et la pérennisation des documents et données numériques et de déployer le Socle d'Archivage métropolitain à l'échelle de la Métropole, d'en assurer la gestion, l'administration et l'évolution. La coopération autour de la lecture publique se structure autour d'un nouveau service commun en charge de l'«**Animation du réseau de Lecture publique** ».

La Relation usagers : le réseau d'échange informel se structure autour d'un nouveau service commun en charge de l'«**Animation de la Relation à l'utilisateur** » afin de déployer, à l'échelle de la Métropole, des synergies entre communes sur les différentes dimensions de la relation usagers.

L'Appui aux petites communes : le service commun en charge de l'«**Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol**» du pôle Sud Ouest est conforté. Le résultat de ces travaux a été présenté et débattu en conférence des Maires en juin 2022.

Notre commune de BRAINS a fait le choix d'adhérer aux services communs suivants :

- Géonantes niveau 1
- SIG niveau 2
- Animation + Système Archivage Electronique niveau 1
- Suivi et versement des archives niveau 2
- Animation des ADS + dématérialisation urbanisme
- Instruction des ADS

Il vous est désormais proposé d'approuver les différentes conventions (cadres et particulières) correspondantes qui décrivent et fixent les modalités de mise en œuvre de ces différents services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité des services et traite les aspects financiers de ces créations.

2.2 – La mise à l'étude de nouveaux domaines de mutualisation et de coopération

De nouveaux domaines de mutualisation et de coopération sont mis à l'étude sur la base de propositions émanant de Nantes Métropole et des communes, parmi lesquelles figurent notamment :

- Les Ressources :
 - via une plateforme ingénierie et support (RH, Juridique, Commande publique,...)
 - l'aide à la recherche de financements auprès des différents organismes institutionnels (Département, Région, État, Europe)
- La lutte contre l'insalubrité, l'habitat indigne et les atteintes à l'environnement
- La Culture (la culture scientifique technique et industrielle, le Patrimoine, les lieux de création, l'enseignement ...)
- La cohésion sociale, solidarité, résorption des bidonvilles

A l'instar de la première phase, la démarche envisagée consiste pour chaque thématique retenue à :

- Réaliser un état des lieux
- Définir le périmètre et les prestations concernées, identifier les pistes d'amélioration ou d'optimisation, vérifier la plus-value pour les usagers et les communes,
- Analyser la faisabilité organisationnelle, technique, juridique, numérique et financière
- Proposer la ou les formes de mise en œuvre

Pour mener à bien cette nouvelle étape, le comité de pilotage politique (binôme JC Lemasson et L. Turquois) est reconduit et renforcé par la présence des Maires de Brains, Bouaye, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Orvault, Saint-Herblain, Sautron et Thouaré-sur-Loire.

Un groupe miroir des DGS de ces communes sera également mis en place ainsi que des groupes de travail des « techniciens » des communes et de la Métropole pour chacune des thématiques retenues.

A l'issue de ces groupes de travail thématiques, les travaux seront présentés et débattus en Conférence des Maires. Le projet arrêté sera alors soumis pour avis et approbation aux 24 conseils municipaux avant son adoption au Conseil Métropolitain fin 2023 selon l'avancée des groupes de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du « Pacte de coopération et de solidarité métropolitaines » et de la poursuite des travaux engagés,
- **APPROUVE** la convention-cadre relative aux services communs entre Nantes Métropole et les 24 communes membres,
- **APPROUVE** la convention particulière relative au service commun chargé du Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et du portail Géonantes à conclure entre Nantes Métropole et les 24 communes membres (CP1),
- **APPROUVE** la convention particulière relative au service commun chargé de la Gestion documentaire et des archives à conclure entre Nantes Métropole et les 24 communes membres (CP2),
- **APPROUVE** la convention particulière relative au service commun chargé de l'animation d'un réseau des instructeurs des Autorisations de Droits des Sols (ADS) et de la mise en œuvre de la dématérialisation de l'urbanisme à conclure entre Nantes Métropole et les 24 communes membres (CP3),
- **APPROUVE** la convention particulière relative au service commun chargé de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au Pôle Sud-Ouest à conclure entre Nantes Métropole et les communes de Bouaye, Brains, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Léger-Les-Vignes (CP5), ainsi que les conventions particulières qui en découlent à conclure entre Nantes Métropole d'une part et chacune des 8 communes pré-citées d'autre part,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, l'un de ses adjoints, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer les conventions.

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 053

**Objet : Ouverture des commerces le dimanche en 2023
Avis du Conseil Municipal**

Depuis 2014, les élus métropolitains ont émis le vœu que les Maires autorisent des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

C'est sur la base d'accords entre partenaires sociaux du territoire que les commerces de Nantes ont été autorisés, ces dernières années, à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Pour 2023, au vu de l'accord territorial signé le 26 septembre 2022, je souhaite, pour la Commune de Brains, prendre l'arrêté prévu par l'article L3132-26 du code du travail en autorisant l'ouverture des commerces de détail selon les modalités suivantes :

- le dimanche 26 novembre 2023, de 12h à 19h, pour les commerces de détail du centre-bourg.
- le dimanche 10 décembre 2023, de 12h à 19h, pour tous les commerces de détail à l'exclusion des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire de plus de 400 m² ;
- le dimanche 17 décembre 2023, de 12h à 19h, pour tous les commerces de détail à l'exclusion des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire de plus de 400 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à l'ouverture des commerces le dimanche en 2023, comme exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'un de ses adjoints, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER

Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 054

**Objet : Prolongation de la convention de contribution
au Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) – avenant n°2**

Depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRE, le dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a été transféré du département de Loire-Atlantique à la Métropole Nantaise. La Direction de l'Inclusion Sociale assure le pilotage stratégique du dispositif et sa gestion administrative et financière est confiée à la Mission Locale.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes permet la délivrance d'aides financières individuelles attribuées pour répondre aux besoins de subsistance ou de financement de projets liés à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes en difficulté sociale, âgés de 16 à 25 ans. En considération de la situation de précarité des jeunes et dans une logique de complémentarité avec son système d'aides facultatives, la commune de Brains contribue financièrement au FAJ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention validée au Conseil d'Administration du 24 juin 2020, prolongeant sa durée au 31 décembre 2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'un de ses adjoints, à le signer.

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 055

Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « cœur de bourg / cœur de ville »

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique a lancé un appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg / cour de ville ». A cette occasion, nous avons rencontré en septembre dernier les services du Département et de la Métropole afin d'échanger sur ce dispositif et sur l'intention de la commune de Brains d'y répondre.

En effet, face au dynamisme de notre commune, les élus souhaitent engager l'élaboration d'un plan guide opérationnel d'aménagement du bourg pour lequel de nombreux enjeux ont été identifiés en termes d'habitat, de commerces de proximité, de services, de nature et de mobilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable afin que la commune puisse candidater à cet appel.

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 056

**Objet : Marché d'assurances
Attribution et autorisation de signature de contrats**

La commune de Brains est assurée pour ses risques par divers contrats souscrits auprès de GROUPAMA et de la SMACL, jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Décret 2006-975 du 1er août 2006, et la circulaire du 18 décembre 2001 JO du 2 février 2002, réglementant la mise en concurrence des services d'assurances, ont servi de règle pour la mise en concurrence de l'ensemble des marchés d'assurance susvisés.

L'étude du poste assurance de la commune a été confiée à l'agence Delta Consultant, qui, dans le cadre de sa mission et conformément au terme de notre mandat, a conduit le schéma suivant :

- Analyse des risques et des besoins en assurances de la Collectivité
- Vérification de la qualité et de la cohérence des garanties en cours
- Réalisation et édition d'un dossier de consultation
- Consultation des assureurs
- Réalisation des rapports comprenant l'analyse des offres reçues et appréciation des offres selon les critères formulés dans le règlement de consultation.

CONSULTATION 1

Le marché est composé de 4 lots, et un dossier de consultation des entreprises a été conçu pour chaque lot :

Lot 1 : DOMMAGES AUX BIENS

Durée : du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027

Lot 2 : RESPONSABILITÉS ET DÉFENSES RECOURS (DOMMAGES CAUSÉS À AUTRUI ET ACCIDENT)

Durée : du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027

Lot 3 : PROTECTION JURIDIQUE GENERALE

Durée : du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027

Lot 4 : FLOTTE AUTOMOBILE FORMULE PLUS - AUTO ÉLUS ET COLLABORATEURS

Durée : du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027

Les marchés sont attribués :

- Lot 1 - option 1 : Dommages aux biens et risques annexes :
GROUPAMA – montant du marché 3 910,47 € TTC
- Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes :
SMACL - montant du marché 1 317,22 € TTC
- Lot 3 : Protection juridique – protection fonctionnelle des agents et des élus :
CFDP Madelaine Brisset - montant du marché 723,88 € TTC
- Lot 4 : Véhicules à moteur – auto-collaborateurs en mission :
GROUPAMA - montant du marché 3 255, 00 € TTC

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ATTRIBUE :

- Lot 1 - option 1 : Dommages aux biens et risques annexes
à GROUPAMA – montant du marché 3 910,47 € TTC
 - Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes
à la SMACL - montant du marché 1 3117,22 € TTC
 - Lot 3 : Protection juridique – protection fonctionnelle des agents et des élus
à CFDP Madelaine Brisset - montant du marché 723,88 € TTC
 - Lot 4 : Véhicules à moteur – auto-collaborateurs en mission
à GROUPAMA - montant du marché 3 255, 00 € TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement, un de ses adjoints, à signer tous les contrats et documents relatifs à ces dossiers ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal de la commune.

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 057

**Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel :
délibération donnant habilitation
au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire-Atlantique**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5 et l'article 8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le code du commerce,

VU le code de la commande publique,

La collectivité a la possibilité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires de personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;

Notre commune adhère au contrat groupe en cours résilié au 31 décembre 2022 par l'assureur aux motifs des incidences d'absences exponentielles. Compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, il est proposé de participer à la procédure d'appel d'offres ouvert engagée selon les articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° du Code de la commande publique.

Si au terme de la consultation menée, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **HABILITE** le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique à souscrire pour le compte de la commune de BRAINS (44830) des contrats d'assurance auprès des entreprises d'assurance agréées, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL (décès, accident du travail – Maladies imputables au service, Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption, de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel)
- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public (accident du travail – Maladies professionnelles, Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption, de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel)

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes : durée de 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2023 et un régime par capitalisation.

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 058

**Objet : Recensement de la population 2023
Recrutement et rémunération d'un 5ème agent recenseur**

Par délibération 2022-44, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a procédé au recrutement de quatre agents recenseurs et décidé la rémunération à raison de 6.22 € par feuille de logement y compris les frais de formation et les frais de déplacement.

Suite au redécoupage de la commune, intégrant les logements inexistantes en 2016, et sur recommandation du superviseur de l'INSEE, il convient de recruter un 5^{ème} agent recenseur, dans les mêmes conditions, exposées dans la délibération 2022-44.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recrutement d'un 5^{ème} agent recenseur pour les opérations de recensement 2023.

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 059

Objet : Réalisation d'audits des consommations d'eau Convention de groupement de commandes Lancement d'une consultation pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande

Les ressources en eau sont fortement impactées par le changement climatique : augmentation des températures des eaux de surface, baisse des débits des cours d'eau, augmentation des fortes pluies, baisse de la recharge des nappes souterraines, sécheresse...

On constate notamment sur le territoire de Nantes Métropole des sécheresses de plus en plus marquées alors qu'en parallèle les besoins en eau sont croissants, en lien avec l'augmentation de la démographie. L'année 2022 est profondément marquée par une sécheresse historique en termes de durée et d'intensité avec un niveau de crise sur l'eau potable d'un niveau de 4/4.

Dans ce cadre, afin d'affirmer sa volonté d'agir, Nantes Métropole a été lauréate de l'appel à projet lancé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur la période 2021-2024 dont le projet cible les équipements et sites publics dans une logique d'exemplarité. Ce projet permet aux acteurs publics du territoire de bénéficier d'une mise en réseau avec les acteurs engagés dans les mêmes actions grâce à une boîte à outil « formation/communication » mais aussi d'une aide financière pour la réalisation d'audits, pour les travaux et investissements de réduction des consommations d'eau.

Afin de bénéficier d'une méthodologie commune et d'un effet volume sur les prestations et achats commandés, Nantes Métropole a proposé aux communes volontaires de se grouper. Ce groupement permettra de commander des audits sur les consommations d'eau d'équipements et sites publics avec également un module de formation aux économies d'eau à destination des agents.

A cet effet, une convention de groupement rédigée conformément à L2113.7 du Code de la Commande Publique, ayant pour objet la passation et la signature d'un marché d'audits de consommation d'eau, est proposée pour adhésion.

Cette convention prendra effet dès lors qu'elle aura revêtu caractère exécutoire pour toutes les parties. Sa période initiale se confond avec celle de l'accord-cadre initiale qui court jusqu'au 31 décembre 2024. Elle pourra être renouvelée une fois pour une durée de deux ans.

A l'issue de la phase d'attribution, chaque membre reste responsable de la commande, du suivi d'exécution et du règlement des prestations.

Suite à ce groupement de commande, Nantes Métropole lancera un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande conformément aux articles R2124.1, R2124.2, R2162.2, R2162.4 à R2162.6 et R2162.13 à R2162.14 du Code de la Commande Publique d'une durée initiale courant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024. Il pourra être renouvelé une fois pour une durée de deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 19 pour – 1 abstention,

- **AUTORISE** la signature de la convention constitutive du groupement de commande ainsi que le lancement et la signature de l'accord-cadre à bons de commande à venir,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de Nantes Métropole, ou son représentant, à signer, pour le compte de la commune de Brains, l'accord-cadre à bons de commande faisant suite à la convention de groupement de commande ci-dessus.

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER

Signé électroniquement par : Le Maire
Mme Laure BESLIER
Date de signature : 20/12/2022
Qualité : Signataire des PDF par le maire

Publié le : **20 DEC. 2022**



Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



A blue ink signature of Maxime BUSSARD, written over the Mairie de Brains logo.



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 060

Objet : Conventions de servitudes ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux devront être engagés afin d'implanter une ligne électrique souterraine de 20 000 volts.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il convient de constituer deux servitudes de passage au profit d'ENEDIS qui concerneront les parcelles suivantes, toutes inscrites au domaine privé de la commune de Brains :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits
Brains	ZC	26	Le Champ Poirier
Brains	ZE	48	Les Plits
Brains	ZE	41	Les Landes
Brains	ZH	39	Les Landes de la Pilaudière
Brains	ZH	63	Bel Air
Brains	ZH	64	Bel Air
Brains	ZI	17	Lorière
Brains	ZI	33	La Basse Lande
Brains	ZI	34	La Basse Lande

La première convention de servitudes concernera les parcelles ZC n°26, ZE n°48, ZE n°41, ZH n°63, ZI n°17, ZI n°33 et ZI n°34. La servitude sera ainsi constituée :

- Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 1881 mètres ainsi que ses accessoires. La servitude sera consentie à titre gratuit.
- La seconde convention concernera les parcelles ZH n°39 et ZH n°64. La servitude sera ainsi constituée :
- Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 1197 mètres ainsi que ses accessoires. La servitude sera consentie à titre gratuit.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du tracé de la ligne électrique souterraine de 20 000 volts traversant des parcelles communales,
- **DÉCIDE** la création de servitudes de passage au profit d'ENEDIS sur les parcelles communales cadastrées section ZC n°26, ZE n°41, ZE n°48, ZH n°39, ZH n°63, ZH n°64, ZI n°17, ZI n°33 et ZI n°34,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, un de ses adjoints, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 061

Objet : Subvention accordée dans le cadre de Brains en rose 2022

La Commune de Brains a organisé le 8 octobre 2022 deux marches (5,5 et 10 km) et deux courses (5,5 et 10 km) au profit de la lutte contre le cancer du sein.

La Commune a ainsi récolté la somme de 4 153 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VERSE** la somme de 4 153 € à l'Association Ma Parenthèse.

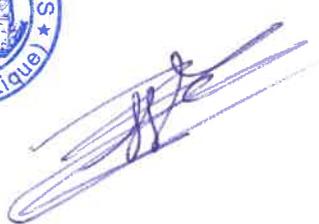
Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER



A blue circular official stamp of the Mairie de Brains (Loire-Atlantique) is positioned to the left of a blue ink signature. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE BRAINS (Loire-Atlantique) R.F.' around the perimeter.

Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



A blue circular official stamp of the Mairie de Brains (Loire-Atlantique) is positioned to the left of a blue ink signature. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE BRAINS (Loire-Atlantique) R.F.' around the perimeter.

Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 062

Objet : Admission en non – valeur

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au receveur, agent de l'État, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Il s'agit en l'espèce de créances de la commune de Brains pour lesquelles le Comptable du Trésor Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons. Par exemple : personnes insolvable, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite, décès.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier de Saint-Herblain,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'admission en non-valeur, pour l'année 2022, d'un montant total de 2,00 €

Année 2022	2,00 €	Imputation 6541
------------	--------	-----------------

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 063

Objet : Délibération instituant le temps partiel sur autorisation

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L 612-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu la demande de l'agent,

Considérant qu'il relève de la compétence du Maire d'autoriser ou non un agent qui en ferait la demande à exercer ses fonctions à temps partiel,

Considérant que les agents bénéficiaires de cette autorisation doivent occuper un emploi permanent créé à temps complet,

Considérant que l'autorisation doit être accordée pour des périodes comprises entre 6 mois et 1 an, renouvelables par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Au-delà de ces 3 ans, une demande et une autorisation expresses doivent être faites,

Considérant que l'autorisation de travail à temps partiel est accordée sous réserve des nécessités du fonctionnement du service, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel. Sous réserve des dispositions ci-dessus mentionnées, il est possible aux agents de cumuler successivement plusieurs périodes de travail à temps partiel. A l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la demande de travail à temps partiel,
- **DONNE** délégation au Maire pour en fixer les modalités d'application en fonction des nécessités du service.

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD



Publié le : **20 DEC. 2022**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 20

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, ~~Jean-Noël HUVELIN~~, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, ~~Patrick DEFONTAINE~~, ~~Véronique LE CADET~~, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, ~~Stéphane LE DANIEL~~, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Jean-Noël HUVELIN a donné procuration à Laure BESLIER,
Patrick DEFONTAINE a donné procuration à Michel GUICHARD

ABSENTS : Véronique LE CADET, Stéphane LE DANIEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Maxime BUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2022 – 064

**Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents
au service administratif et technique, pour faire face à
un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 stipule que les Collectivités et les Établissements Publics qui en relèvent, peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents :

- Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs
- Ainsi que pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Aussi, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les besoins de service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les différents services de la Commune pour la période allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Leur traitement sera calculé par référence aux indices majorés des grilles indiciaires afférentes aux emplois occupés et aux grades correspondants au regard de la nature des postes occupés et du niveau de responsabilité des fonctions exercées.

Considérant la nécessité de disposer de personnel administratif et technique en nombre suffisant pour assurer la continuité du service public, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder, en tant que de besoin, au recrutement de personnels contractuels.

En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois à temps complet, qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services validés dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences.

Services	Cadre d'emplois	Nombre d'emplois
Administratif	Adjoint administratif	5
	Adjoint du Patrimoine	1
	Rédacteur	3
	Attaché	1
Technique	Adjoint technique	5
	Agent de maîtrise	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- **CHARGE** Madame le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature du poste à occuper et des fonctions à exercer et du profil requis,
- **APPROUVE** les créations des emplois non permanents à temps complet susmentionnés,
- **PRÉVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Fait à Brains, le 13 décembre 2022

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Maxime BUSSARD

